|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Emetteur : |  | Numéro de contrat : |  |
| Validation : |  | **Date de diffusion :** |  |
| Rédacteur : |  |  |  |

Réf. : N° CR 00……./MAJW/DG/JJ/MM/AAAA

**Entre**

**CREOPSE** (sis Route de KPALIME – DOGANTO (ADIDOGOME) – 04 BP 520 Lomé – TOGO ; Tél. : 00228 22 51 69 59 ; Cel. : 00228 92 07 67 67 ; Email : [commercial@creopse.com](mailto:commercial@creopse.com) ; Web : [www.creopse.com](http://www.creopse.com))

**Et**

Le Client : **Raison sociale du client** (Adresse complète)

**Article 1 – Objet**

Le client **(Raison sociale)** et **CREOPSE** conviennent d’entretenir entre elles une relation de travail qui est spécifié dans les articles suivants :

**Article 2 – Engagements respectives des partenaires**

* ***Engagement de CREOPSE***

CREOPSE s’engage à accomplir les prestations suivantes :

1. Assistance aux nouvelles fonctionnalités de la plateforme ;
2. Mise à jour de la plateforme ;
3. Maintenance de la plateforme ;
4. *La confidentialité* : CREOPSE reconnaît que la plateforme web *(lien de la plateforme web)* contient des informations privées et confidentielles du client. Elle devra alors s’abstenir de divulguer ou fournir lesdites informations confidentielles à toutes personnes autres que ses employés et/ou ses consultants qui doivent y avoir accès pour accomplir leurs tâches et qui sont liés par des accords appropriés de confidentialité et de non – divulgation. Nonobstant ce qui précède, la responsabilité de CREOPSE pourra être engagée.
5. *La Maintenance et la mise à jour de la plateforme* : La maintenance et la mise à jour de la plateforme reste la charge de CREOPSE à la date de signature dudit contrat.

* ***Engagement du client (Raison sociale)***

1. Le client s’engage à verser une rémunération compensatoire des prestations accomplies suivant un montant de (montant en lettre et en chiffre) **par an**.
2. Il s’engage à signaler tous dysfonctionnements de la plateforme ou de son webmail.
3. Le client, malgré les mesures de sécurité et les back up de nos serveurs, est tenu de faire la configuration de ses mails avec la méthode d’Outlook ou thunderbird ou autres enfin d’éviter des désagréments graves de pertes de données.
4. Prendre toutes mesures raisonnables pour protéger la plateforme et la documentation et interdire leur accès à toute personne non autorisée. Par ailleurs, toute personne autorisée à accéder à la plateforme et à la documentation sera soumise aux mêmes interdictions que les signataires de ce présent contrat.
5. Ne pas autorisé, directement ou indirectement, à désassembler, décompiler, modifier ou améliorer la plateforme, en tout ou en partie, sauf s’il est autorisé par CREOPSE. Sur ce, les opérations d’ingénierie inverse du client devront s’en tenir strictement aux exigences légales.

**Article 3 – Propriété**

Les droits de propriété afférents à la plateforme, tels que les brevets, droits d’auteur, marques, secrets commerciaux et autres droits applicables, demeureront la propriété unique et exclusive du client. CREOPSE ne devra entreprendre aucune action incompatible avec lesdits droits de propriété. Sauf disposition contraire, le présent contrat n’octroie à CREOPSE, aucun droit afférent aux brevets, droits d’auteur, secrets commerciaux, marques ni aucun autre droit par rapport à la plateforme et à la documentation.

**Article 4 – Durée, Résiliation et Manquement**

* 1. Le présent contrat sera valable pour la durée de vie de la plateforme ou résiliation. Le client pourra résilier le contrat à tout moment sur notification écrite dans un délai d’un (01) mois.
  2. Si le client manque à ses obligations contractuelles, CREOPSE pourra résilier le présent contrat sur notification écrite dans un délai d’un (01) mois.

**Article 5 – Juridiction compétente**

Ce contrat s’applique selon les lois de l’Etat Togolais. Toute poursuite, action ou procédure relative à ce contrat doit être commencée à un tribunal local de LOME. La partie gagnante dans toute action visant à appliquer ce contrat a droit à ses frais et coûts raisonnables d’avoué.

**Article 6 – Conclusion**

Le contrat sera considéré comme valable dès la signature des deux (2) parties.

**Pour CREOPSE**

**[Date et Signature précédé du paraphe du document]**

**Pour le Client**

**[Date et Signature précédé du paraphe du document]**